

POUR UN USAGE DES ARCHIVES COLONIALES EN ALGÉRIE

Itinéraire de recherche

Haoua AMEUR-ZAÏMÈCHE

*Doctorante en Histoire contemporaine, Paris I (Panthéon-Sorbonne)
Boursière d'aide à la recherche en poste à l'IRMC*

Les archives de l'Algérie coloniale se trouvent pour une grande partie en France, au Centre d'Archives d'Outre-Mer (CAOM), à Aix-en-Provence et au Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT), à Vincennes. En dépit de l'acheminement des archives du Gouvernement Général de l'Algérie, des Préfectures d'Alger, Oran et Constantine vers la France, l'existence de ces fonds archivistiques au sein des centres d'archives algériens ne peut être contestée. Le Centre des Archives Nationales d'Algérie (CANA) à Alger, les archives de Wilaya, les tribunaux, les chambres de commerce, les centres de conservation foncière, les centres d'impôts, les cadastres, les municipalités algériennes sont autant de lieux où les historiens spécialistes de l'Algérie coloniale peuvent trouver des ressources archivistiques. Cependant, seuls les centres d'archives dépendant des Archives Nationales, c'est-à-dire le CANA et les Archives des Wilayas, sont pourvus de personnels archivistes et d'instruments de recherche qui permettent aux chercheurs d'explorer les fonds d'archives coloniales.

En analysant des politiques de classement et de conservation des archives en Algérie, il est possible de comprendre le regard que l'Etat algérien porte sur l'histoire en général et son effort à former une histoire coloniale et nationale selon ses préoccupations idéologiques. L'absence d'une filière spécifique de formation d'archivistes, du calibre de l'Ecole des Chartes créée en 1821, à Paris, le peu de postes d'archivistes que l'Etat algérien ouvre au service des administrations, la subordination des directeurs des archives de wilaya aux secrétaires généraux des services administratifs de ces entités et leur classification professionnelle à un grade subalterne, expriment la volonté des gouvernants de l'Algérie de minorer les personnels en charge de ces fonds d'archives, de contrôler leur production et de filtrer la

recherche à travers son prisme idéologique. Les historiens algériens ont déjà soulevé ce problème¹. Or, s'il est difficile de produire des textes sur l'histoire politique du pays, du fait même du caractère conditionné de l'accès aux sources, l'intérêt de l'histoire sociale serait de poser des questions nationales à travers un autre angle d'analyse. Quels sont les nouveaux questionnements possibles à partir de ce type d'archives ?

C'est au cours de mes recherches archivistiques que j'ai pu formuler les questions suivantes : quel statut découle des textes juridiques relatifs aux archives nationales ? comment ce souci de réglementer et d'organiser la conservation et la communication du patrimoine archivistique national s'est-il manifesté ? les archivistes sont-ils à l'écoute de l'évolution des questionnements des historiens de l'Algérie ? enfin, que ressort-il de l'analyse des différents répertoires numériques du fonds des archives de la Wilaya d'Alger ?

LA POLITIQUE DE CONSERVATION DES ARCHIVES NATIONALES

La naissance juridique d'un fonds d'Archives nationales en Algérie prend corps avec l'ordonnance 71-36 du 3 juin 1971, relevant directement de la Présidence du Conseil. La Direction de ces Archives est créée en 1974, et la première prise en charge juridique de ce fonds s'établit avec la promulgation du décret n° 77-67 du 20 mars 1977. Pendant sept années, de 1980 à 1987, les pouvoirs publics manifestèrent leur intérêt pour l'organisation et l'encadrement juridique des Archives Nationales par la constitution de plusieurs commissions et l'envoi de missions de prospection à l'étranger, notamment en France. En 1983, la Direction des Archives nationales est

rattachée au Ministère de la culture algérien, pour passer, cinq ans plus tard, sous la tutelle du Secrétaire Général de la Présidence de la République avec la loi n°88-09 du 26 janvier 1988 relative aux Archives Nationales. Cependant, l'intervention de l'Etat algérien aux fins d'institutionnaliser les archives algériennes précède ces deux évènements. L'Etat s'était déjà préoccupé à partir des années 1970, de réglementer et d'organiser des institutions dont la fonction serait de conserver et gérer le « patrimoine historico-archivistique »². Les deux principaux textes qui restent aujourd'hui en vigueur sont le décret du 20 mars 1977 et la loi du 26 janvier 1988, tous deux publiés au Journal Officiel de la République Algérienne³.

Le décret, plus minutieux que la loi, comprend 103 articles et témoigne d'une prise en considération du statut des archives et des archivistes pour l'histoire de l'Etat indépendant. La loi de 1988, quant à elle, se compose de 30 articles. Elle est beaucoup plus générale, sinon muette vis-à-vis des attributions, du fonctionnement et de l'organisation de l'institution des archives nationales. Le Directeur du Dépôt central des Archives Nationales est nommé par décret. Les directeurs des archives de wilayas sont, eux, nommés par arrêtés du Gouvernement. Ils bénéficient donc d'un statut de fonctionnaires, à l'instar de leurs collègues français ou tunisiens.

Le souci de tout Etat centralisé est de conserver les fonds d'archives nationales dans des locaux institutionnalisés et contrôlables. Cela se manifeste aussi à travers la définition de la mission des archives. Le décret de 1977, par exemple, crée un dépôt central des archives qui est un « établissement public administratif à caractère scientifique et culturel »⁴, mais qui a aussi pour vocation « la protection, la conservation et la gestion du patrimoine historico-archivistique »⁵. La loi de 1988 donne un sens plus clair à la nature et aux buts que l'Etat attend de ces institutions. Elle nous indique que les archives nationales sont une *institution* qui, dans *l'intérêt public*⁶, constitue et conserve des *documents d'archives* du patrimoine *archivistique national*. L'objet des archives nationales étant d'intérêt public, et donc, concernant chaque citoyen, la mission de l'Etat est de veiller à ce que ce patrimoine national soit protégé. Le vocable *histoire* reste absent dans la loi de 1988. L'article 5, toutefois, nous informe que les archives publiques sont composées de « *documents historiques* et de documents produits ou reçus par les organes du Parti, de l'Etat, des collectivités locales, des entreprises et établissements publics ». Un constat qui renvoie davantage à l'intervention de l'Etat dans le choix et l'inclusion de documents pouvant servir ses desseins administratifs et politiques. De surcroît, la loi n'établit pas de distinction entre les établissements publics et les entreprises économiques. L'économie algérienne se rattachait en 1988 au modèle socialiste et faisait valoir le monopole de l'Etat dans tous les secteurs d'activités du

pays. Sur cette base juridique, comment se qualifie l'historicité d'un document ? N'est-ce pas le questionnement de l'historien qui définit le contenu historique d'un texte ? Ou s'agit-il des documents qui sont définitivement conservés ? Autrement dit, la conservation du patrimoine archivistique national est d'abord et avant tout au service de l'Etat central avant communication aux « chercheurs et à toute autre personne qui en fait la demande »⁷.

La circulaire n°5 du 18 mars 1992 relative à la communicabilité des archives publiques limite aux nationaux algériens l'accès aux fonds classés suivants :

- Les archives antérieures à 1830, ainsi que celles datant de la période coloniale ;
- Les archives du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (G.P.R.A.) ;
- Les archives du Conseil National de la Révolution Algérienne (C.N.R.A.) ;
- Les archives de l'Armée de Libération Nationale (A.L.N.).

Les procédures de communication restreignent l'accès aux Archives Nationales aux ressortissants algériens, limitant principalement⁸ l'écriture de l'histoire nationale aux chercheurs que l'institution universitaire régit. La volonté de l'Etat de légiférer et d'organiser les Archives nationales découle donc d'une volonté et d'une pratique de contrôle de l'histoire au service du parti unique et des autorités gouvernementales. Les détenteurs du pouvoir politique imposent ainsi une histoire officielle de l'Algérie et la fabrication d'une identité nationale qui reflètent, tant bien que mal, leur propre option politique. Les choix des politiques de classement de l'archiviste sont subordonnés à la décision de la Présidence de la République.

LES POLITIQUES DE CLASSEMENT

La création de deux directions⁹ au sein des archives nationales renforce les difficultés d'orientation et de mise en œuvre des politiques archivistiques. En effet, la concurrence statutaire entre le Directeur Général des Archives Nationales¹⁰ et le Directeur du Centre des Archives Nationales se traduit dans la formation et le choix des personnels archivistes. Le Directeur du Centre des Archives Nationales a pour mission de former et d'organiser les examens et concours des archivistes. Or, la nomination et la révocation des agents reviennent au Secrétaire Général de la Présidence sur avis du Directeur Général¹¹. Si l'article 3 du décret 20 mars 1977 prévoit « la formation professionnelle de leur personnel », aucune école ou filière archivistique particulières n'existent dans le pays. Les personnels archivistes sont diplômés en bibliothéconomie avec une spécialisation archivistique en année de licence. Les politiques de classement n'ont pas privilégié les fonds de l'époque coloniale qui sont dans

l'ensemble non traités. Les instruments de recherche manquent, alors même qu'il y a au sein des archives nationales, des wilayas et communales un ensemble d'archives coloniales très important pour l'écriture d'une histoire sociale de l'Algérie coloniale.

Prenons le cas des fonds coloniaux des Archives de la Wilaya d'Alger qui bénéficient d'un catalogue des répertoires numériques¹². Trente-deux répertoires concernent les archives coloniales. Les étudiants en licence de bibliothéconomie ont élaboré ces instruments de recherche dans le cadre d'un mémoire de fin d'année, entre 1983 et 2000, soit en moyenne deux répertoires par an en dix-sept ans.

Ces étudiants ont exploité quelques séries du fonds colonial maintenues sur les lieux. D'après le Directeur des Archives de la Wilaya d'Alger, Ahmed Moudjeb, la proximité de l'ex- Préfecture¹³ avec le port a beaucoup facilité le déménagement des archives préfectorales vers Aix-en-Provence. Aussi, la Wilaya d'Alger ne conserverait que quelques *épaves*. Le cadre de classement de ce fonds a été élaboré en 1958 par Pierre Boyer, ex-conservateur des Archives Régionales d'Alger. Il comprend vingt-trois séries alphabétiques. L'analyse des répertoires numériques rend compte de la conservation de quatorze séries, notamment *Travaux publics, Domaine, Agriculture, Population-Etat civil, Lois, Décrets et Arrêtés, Administration Générale de l'Algérie, Personnel du Département, Elections, Police-Hygiène, Administration et Comptabilité communales, Finance, Affaires militaires, Justice, Etablissement de bienfaisance et Assistance publique*.

Ces archives ont permis aux historiens de répondre à certaines questions concernant l'évolution culturelle et sociale du département d'Alger pendant la période coloniale. L'exploitation des cartons, figurant dans les répertoires qui traitent *des associations déclarées et associations syndicales libres (1900-1962)*, conduit vers un travail qui entend les syndicats comme vecteurs d'une politisation du monde ouvrier et rural. La série *L'Administration et Comptabilité communale (1861-1961)* apporte des informations sur la gestion des villes algériennes et le poids du pouvoir local dans le développement social, économique et culturel des différents quartiers de la ville. Les constructions d'habitations, d'écoles, l'alimentation en électricité ou eau potable sont des indicateurs de l'intérêt que portent les élus locaux au développement urbain et social de leur collectivité. Pour une histoire des pratiques agraires, la sous-série *1H Agriculture (1850-1971)* rassemble les dossiers relatifs aux diverses cultures, aux états statistiques des récoltes et à l'élevage. Les questions relatives aux conditions et aux causes des transferts de techniques agricoles, ainsi que l'introduction de nouvelles cultures trouvent dans ces cartons des éléments de réponses à exploiter. Un répertoire numérique signale les documents

d'archives relatifs aux *Hôpitaux (1875-1962)*, en particulier à la construction, à l'organisation et à la gestion des hôpitaux du Département d'Alger. Enfin, les séries concernant les *Affaires musulmanes, Administration et Comptabilité départementale, Colonisation, propriété indigène, Instruction publique-Arts et Sciences, Cultes et Etablissement de répression* ne bénéficient pas d'un classement, soit parce que ces archives ont connu un déplacement outre-mer, soit parce que les archivistes comptent l'entreprendre prochainement.

En conclusion, le travail des archivistes devrait s'accompagner d'une prise de contact régulière avec les historiens, afin qu'ils soient informés de l'évolution des questionnements historiques, mais aussi pour que les historiens aient une idée de l'existence des séries d'archives en cours de classement. La réunion¹⁴ des historiens et archivistes qui a eu lieu à Oran en avril dernier déplorait l'absence de communication entre les deux maillons essentiels de l'écriture du passé.

NOTES

1. *Naqd*, « Histoire et Politique », n°14-15, 2001.
2. Article 1, décret n°77-67 du 20 mars 1977.
3. Toutes les dispositions du décret n°77-67 du 20 mars 1977 qui ne sont pas précisées ou qui ne sont pas contredites pas la loi n°88-08 du 26 janvier 1988 sont maintenues.
4. Article 8, décret n°77-67 du 20 mars 1977.
5. Article 2, décret n°77-67 du 20 mars 1977.
6. Article 4, loi n°88-08 du 26 janvier 1988.
7. Article 19, loi n°88-08 du 26 janvier 1988.
8. La recherche indépendante est pratiquée.
9. C'est pour avoir revendiqué l'unification de la Direction que le Directeur du Centre des Archives Nationales Abdelkrim Badjadja a été limogé par le Secrétaire Général de la Présidence de la République en avril 2001.
10. Directeur du Dépôt Central des Archives Nationales dans le décret n°77-67 du 20 mars 1977.
11. Article 11, décret n°77-67 du 20 mars 1977.
12. Catalogue élaboré par les documentaliste archivistes Hassina LOULI et Saléha RAMI.
13. Aujourd'hui Wilaya d'Alger.
14. Rencontre scientifique organisée par le CRASC, les 12 et 13 avril 2003, sur le thème *L'historiographie maghrébine et ses archives en débat : sources, objectifs et pratique*.

**ARCHIVES DES PROTECTORATS
MAROC ET TUNISIE ET DU MANDAT
SYRIE-LIBAN INVENTAIRES DES COLLECTIONS**

ETAT GÉNÉRAL DES FONDS CONSERVÉS À NANTES

Le Centre des Archives diplomatiques de Nantes a pour vocation première de recevoir des archives rapatriées des postes français à l'étranger : archives des ambassades (et des représentations permanentes auprès des organisations internationales), des consulats, des services et instituts culturels, des services de coopération et d'action culturelle. S'y ajoutent les archives des services français des anciens protectorats au Maroc et en Tunisie et du mandat en Syrie et au Liban, les archives de certaines commissions interministérielles et quelques séries d'archives des services centraux du ministère. Le Centre ne détient pas, en revanche, les archives des anciennes colonies ni celles de l'Algérie française (sauf exceptions), qui sont conservées au Centre des Archives d'Outre-mer, à Aix-en-Provence.

Les fonds rapatriés des administrations françaises en Tunisie et au Maroc sous protectorat (1881-1956 ; 1912-1956) et en Syrie et au Liban sous mandat de la Société des Nations (1920-1946) regroupent les archives des services centraux des résidences générales de Rabat et de Tunis et du haut-commissariat à Beyrouth, et des archives des services régionaux de contrôle (contrôles civils, régions et délégations). La plupart des archives des directions techniques (Travaux publics, Santé, Agriculture...), devenues ministères tunisiens, marocains, syriens et libanais, ont été laissées sur place, et des dossiers relatifs aux affaires militaires sont conservés par le ministère de la Défense, service historique de l'Armée de Terre, à Vincennes.

Ces fonds, extrêmement riches, comptent plus de 9500 liasses, cartons et volumes pour le Maroc, 9000 pour la Tunisie et 5500 pour le mandat Syrie-Liban.

Protectorat Maroc... 1912-1956

Les archives de l'administration française au Maroc sous le régime du protectorat, établi par le traité signé à Fès le 30 mars 1912, ont été renvoyées en France au moment du transfert de souveraineté en 1956.

Les archives mises en caisses à Rabat (papiers des anciens postes diplomatiques et consulaires du Maroc) et les archives militaires des régions furent concentrées au camp de la Médiouna en 1956, d'où elles furent rapatriées par les militaires qui les entreposèrent au Service historique de l'Armée faute de place au Quai d'Orsay. Après un séjour à Vincennes où les militaires gardèrent ce qui relevait de leur compétence - une partie des archives du Cabinet militaire et des régions militaires -, ce premier lot fut versé au ministère des Affaires étrangères en 1960.

Un second lot de documents, contenant les archives des administrations du protectorat laissées à l'ambassade pour l'expédition des affaires courantes, fut rapatrié directement de l'ambassade en 1961.

Entreposées quelques années au Quai d'Orsay, les 9 000 liasses ainsi réunies furent transportées au dépôt de Nantes en 1970-1971. Archives dites de souveraineté - produites par les services politiques du protectorat -, elles ne représentent pas la totalité des archives de la présence française. Ont été laissés aux administrations marocaines les papiers des directions "techniques" (Travaux publics, Production industrielle, Agriculture, Instruction publique, Commerce, Travail, Santé publique, Justice, Colonisation, Biens Habous, Eaux et Forêts, Mines, Séquestres austro-allemands, Législation, Finances...).

Les différentes séries sont heureusement conservées suivant les articulations de l'administration française au Maroc :

1) Services centraux de la Résidence générale : Cabinets civil, militaire et diplomatique, Cabinet du Délégué à la Résidence générale, Secrétariat général du Protectorat, Direction de l'intérieur, Direction des Affaires chérifiennes, Direction des Affaires indigènes, Renseignements.

2) Régions civiles ou militaires : Casablanca, Fès, Marrakech, Meknès, Oujda, Rabat, Agadir.

Un inventaire peu détaillé a été dressé pour chacune de ces séries lors des opérations de tris et éliminations. Chaque liasse a reçu un numéro dans sa série et fait l'objet d'une brève analyse permettant d'en identifier le contenu.

En guise d'introduction, le chercheur pourra consulter les Sources de l'histoire du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord dans les archives et bibliothèques françaises, t. 1, p. 659-676. Ce guide, publié en 1996 par le Conseil international des Archives, est disponible en usuel en salle de lecture. Le lecteur pourra également consulter le mémoire de DEA de Philippe Belseur, Etude institutionnelle et archivistique du protectorat français au Maroc, Angers, sept. 1995, dactyl.

Protectorat Tunisie... 1881-1956

Contrairement aux archives rapatriées de la Résidence générale au Maroc, les dossiers des services de la Résidence générale à Tunis auxquels sont mêlés les dossiers du consulat depuis le XVI^e siècle, n'ont pas fait l'objet d'un préclassement par service. Il en résulte une situation anarchique, caractérisée par des anomalies de classement, la constitution de séries factices, des chevauchements dus en grande partie aux errements suivis par les différents agents chargés du classement de ces dossiers.

Un premier plan de classement des archives du consulat fut élaboré en 1874. Il continua à être utilisé après l'établissement du protectorat en 1881 jusqu'en 1920 et pour certaines séries jusqu'en 1949.

Ce plan fut remplacé en 1920 par un nouveau plan dit "plan Vallon", à l'existence éphémère puisqu'il laissa la place, en 1923, au "plan Bernard" qui subsista jusqu'en 1949. A partir de 1950, les archives furent classées par un conservateur d'archives affecté à la Résidence, selon le modèle des plans de classement mis en place au Quai d'Orsay dans les directions politiques.

A ces séries s'ajoutent des fonds particuliers comme ceux de Pierre Grandchamp, archiviste de la Résidence ou de Lucius, chef de Cabinet du résident ou les archives de différents services (Direction des Affaires indigènes, Cabinet technique...).

Il convient de signaler qu'au moment du transfert de souveraineté, les dossiers de différentes directions techniques devenues ministères tunisiens, ainsi que ceux du secrétariat général du gouvernement tunisien furent laissés dans les locaux de ces ministères. C'est le cas en particulier des dossiers de la Direction des Travaux publics, des Finances, de l'Instruction publique et de l'Office postal.

De même, à l'échelon local, à la fin de 1956, une partie des archives administratives des contrôles civils, furent remises aux autorités tunisiennes.

En guise d'introduction, le chercheur pourra consulter les Sources de l'histoire du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord dans les archives et bibliothèques françaises, t. 1, p. 677-687. Ce guide, publié en 1996 par le Conseil international des Archives, est disponible en usuel en salle de lecture.

Retrouvez toutes ses informations sur le site internet du Ministère des Affaires Etrangères :

**7http://www.france.diplomatie.fr/archives/
service/inventaires/nantes/nantes.html8**

Textes issus du site internet du Ministère des Affaires Etrangères.

ADRESSES DES PRINCIPAUX CENTRES D'ARCHIVES SUR LE MAGHREB

- **ARCHIVES NATIONALES D'ALGÉRIE**
Rue Hassane Benaâmane - Les Vergers - Birkhadem - B.P. 61 - Alger - Gare - Algérie
Tél : (213) 2 54 21 60/61
Fax : (213) 2 54 16 16
@ : dgan@ist.cerist.dz
<http://www.archives-dgan.gov.dz/>
- **ARCHIVES NATIONALES DE TUNISIE**
Le Premier Ministère -122, Boulevard 9 avril 1938 - 1030 Tunis - Tunisie
Tél : (216) 71 576 800 - 71 576 500
Fax : (216) 71 569 175
@ : archives.nationales@email.ati.tn
<http://www.archives.nat.tn>
- **BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE ET ARCHIVES - MAROC**
5, avenue Ibn Batouta - B.P. 1003 - Rabat - Maroc
Tél : (212-7) 77 21 52 - 77 18 90
Fax : (212-7) 77 60 62
@ : biblio1@onpt.net.ma
<http://www.bga.ma/>
- **CENTRE DES ARCHIVES D'OUTRE-MER - FRANCE**
29, chemin du Moulin-Detesta
13090 Aix-en-Provence - France
Tél : (33) 04 42 93 38 50 -
Fax : (33) 04 42 93 38 89
@ : caom.aix@culture.fr
<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/caom/fr/>
- **CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE NANTES - FRANCE**
17, rue de Casterneau - 44000 Nantes
Tél : (33) 2 51 77 25 25 -
Fax : (33) 2 51 77 24 60
@ : archives.cadn@diplomatie.fr
<http://www.france.diplomatie.fr/archives/service/inventaires/nantes/nantes.html>
- **DIRECTION DES ARCHIVES NATIONALES - MAURITANIE**
B.P. 77 - Nouakchott - Mauritanie
Tél : (222-2) 523 17 / 537 53
Fax : (222-2) 526 36 / 519 45
- **LIBYAN ARCHIVES**
Assaray Alhambra
Tripoli
Tél : +218 (21) 33 042, 38 117
- **NATIONAL ARCHIVES OF LIBYA**
Castello - Tripoli
Tél : +218 (21) 40 166

SELECTION DE SITES INTERNET

ARCHIVES EN FRANCE ET AILLEURS

- **ARCHIVES DE FRANCE**
Source d'informations archivistiques et administratives pour tous les professionnels. Orientation les chercheurs vers les sources d'archives de tout le réseau des archives publiques.
<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/>
- **ARCHIVES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE**
Sont actuellement disponibles des archives photographiques et vidéos conservées à l'Établissement cinématographique et photographique des armées.
<http://www.defense.gouv.fr/actualites/>
Actualité passée, anciens dossiers, publications antérieures
<http://www.defense.gouv.fr/actualites/archives/archives.html>
- **ARCHIVES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE**
Le service des archives créé dès la constitution du ministère en 1791, assume la gestion des archives de l'administration centrale. Le site propose une présentation des structures du ministère de la Justice et des archives judiciaires, donne l'état des fonds, des aides à la recherche, des liens et adresses utiles.
http://www.justice.gouv.fr/archives/_private/niveau%201/intro.htm
- **ARCHIVES HISTORIQUES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**
Situées à Florence (Italie), elles rassemblent tous documents provenant d'organisations, partis, hommes ayant joué un rôle significatif dans l'intégration européenne. Inter-rogation du catalogue.
<http://www.arc.iue.it>
- **ARCHIVES NATIONALES**
Les Archives nationales sont composées du Centre historique des Archives nationales (CHAN) à Paris, du Centre des archives contemporaines (CAC) à Fontainebleau, du Centre des archives d'Outre-mer (CAOM) à Aix-en-Provence, du Centre des archives du monde du travail (CAMT) à Roubaix et du Centre national du Microfilm (CNM) à Espeyran.
<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/>
- **CENTRE DES ARCHIVES D'OUTRE-MER (CAOM)**
Le Centre des archives d'Outre-mer, situé à Aix-en-Provence, conserve des documents sur les anciennes possessions françaises d'Outre-mer.
<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/caom/fr/>
- **CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHES ET D'ARCHIVES SOCIALES**
Archives des mouvements politiques et sociaux, bibliothèque et brochures concernant les luttes émancipatrices et revendicatives de la révolution française à nos jours.
<http://www.ciras-fr.net>
- **GÉNÉRIQUES**
Organisme de recherches et de création culturelle, spécialisé dans l'histoire et la préservation des archives de l'immigration en France et en Europe.
<http://www.generiques.org>
- **INSTITUT MÉMOIRES DE L'ÉDITION CONTEMPORAINE**
L'IMEC présente ses fonds d'archives et d'études consacrés aux principales maisons d'édition, aux revues et aux différents acteurs de la vie du livre et de l'écrit du XXe siècle. Renseignements pratiques, publications et archives iconographiques en ligne.
<http://www.imec-archives.com>
- **ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ARCHIVES FRANCOPHONES**
L'AIAF groupe les directions nationales, les services d'archives et les associations d'archivistes des États qui ont en commun l'usage de la langue française.
<http://www.aiaf.org/portail.htm>

■ **LES ARCHIVES DIPLOMATIQUES**

Site offrant de nombreuses ressources, guides de recherche, catalogues des fonds, présentation des plus belles pièces, publications, signalement d'acquisitions exceptionnelles, dossiers (spoliations pendant la seconde guerre mondiale...) etc.

<http://www.france.diplomatie.fr/archives/>

■ **MEMORY OF THE WORLD PROGRAMM**

Programme de l'UNESCO

http://www.unesco.org/webworld/mdm/en/index_mdm.html

■ **MISSION DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

<http://www.education.gouv.fr/prat/archive.htm>

■ **MISSION DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

Créée en 1952, la mission des Archives est la première mission des Archives nationales mise en place auprès d'un ministère. 12 km linéaires d'archives constituent la mémoire administrative et historique du ministère.

http://www.interieur.gouv.fr/rubriques/b/b6_aide_aux_chercheurs/Les_Archives_nationales

■ **INTERNATIONAL COUNCIL OF ARCHIVES (ICA)**

Le Conseil international des archives est l'organisation professionnelle mondiale de la communauté archivistique, dont les buts sont de promouvoir la préservation, le développement et l'utilisation du patrimoine archivistique mondial. Plusieurs de ses programmes portent sur les archives de pays en voie de développement.

<http://www.ica.org/>

■ **SERVICE DES ARCHIVES DE L'INSTITUT PASTEUR**

Présentation des fonds : en ligne, d'outre-mer, privés, iconographiques. Notices bibliographiques, index. Liens vers des archives scientifiques.

<http://www.pasteur.fr/infosci/archives>

■ **UNESCO**

UNESCO Archives : a short guide

<http://www.unesco.org/general/eng/infoserv/archives/archives.html>

UNESCO Archives Portal

http://mirror-us.unesco.org/webworld/portal_archives/

Études RAMP (Records and Archives Management Programme), liste chronologique des études publiées

http://www.unesco.org/webworld/ramp/rmpstd_1.htm

FORMATIONS EN ARCHIVISTIQUE

■ **ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS D'ARCHIVISTIQUE DE LYON 3 (ADAL)**

Étudiants du DESS Information et Communication. Informations sur le métier des archivistes, bulletin Les Nouvelles de l'ADAL.

<http://www.multimania.com/archivistique/>

■ **ASSOCIATION DES LICENCES, MAÎTRISES ET DESS EN TECHNIQUES D'ARCHIVES ET DE DOCUMENTATION DE MULHOUSE**

<http://adelitad.multimania.com>

■ **ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES**

Renseignements sur l'administration, la scolarité, la bibliothèque, les publications éditées par l'Ecole et les partenaires. Une partie est destinée aux lycéens qui

souhaitent avoir des renseignements sur le concours (Annales, résultats, rapport du jury 2000). On y trouve aussi des cours de paléographie et diplomatique en ligne.

<http://www.enc.sorbonne.fr>

■ **ÉCOLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION - ESI- MAROC**

Nouveau campus universitaire - B.P. 6204 - Rabat Instituts - Maroc

@ : mbenjelloun@esi.ac.ma/ou n.hached@yahoo.fr

Tél : (212) 37 77 49 13

Fax : (212) 37 77 02 32

<http://www.mpep.gov.ma/esi8>

■ **FORMATION D'ARCHIVISTIQUE DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS**

Préparation universitaire de la licence au DESS aux métiers des archives.

Le site contient notamment la plaquette de formation, des comptes rendus de débats contradictoires, des projets avec des classes maternelles et primaires.

<http://www.multimania.com/archivangers/>

■ **FORMATIONS AUX MÉTIERS DES MUSÉES, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES**

Description des fonctions et liste des formations.

<http://www.culture.fr/culture/infos-pratiques/formations/musee-formation.htm>

■ **INSTITUT SUPÉRIEUR DE DOCUMENTATION - ISD - TUNISIE**

10, rue Kélibia, 1025 Tunis - Tunisie

Tél : (216).1.790305 -

Fax : (216).1.794117

@ : Khaled.Miled@isd.rnu.tn ou

Mokhtar.Benhenda@isd.rnu.tn

<http://bhm.virtualave.net/>

FORUM DE DISCUSSION

■ **ARCHIVES & ARCHIVISTS**

Liste destinées aux personnes impliquées ou intéressées par la théorie et la pratique archivistiques

<http://www.muohio.edu/archiveslist/8>

■ **ARCHIVISTS**

Liste consacrée aux archives électroniques

@ : archivists-request@archive.org

Dans le corps du message indiquer : Subscribe archivists & lt;votre adresse électronique

■ **E-GROUP ARCHIVES-FR**

Forum de discussion des archivistes français

<http://www.egroups.com/group/archives-fr/>

■ **ELECTRONIC ARCHIVES IN EUROPE : DLM (DONNÉES LISIBLES PAR MACHINE) FORUM**

Ce forum auquel sont conviés les administrations publiques et les services d'archives nationaux porte sur les questions de gestion, stockage, conservation et diffusion des données informatisées et numérisées.

<http://www.dlmforum.eu.org/>

■ **ICA-L**

Liste de diffusion du Conseil international des archives:

majordomo@ualberta.ca

Dans le corps du message indiquer : Subscribe ICA-L

■ **LISTE DE DIFFUSION DES ARCHIVES D'ENTREPRISES**

MAJORDOMO@GLA.AC.UK

Dans le corps du message indiquer : Subscribe BUSARCH

GUIDES ET INVENTAIRES SUR LES ARCHIVES
DE LA PÉRIODE COLONIALE

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Bibliographie sélective sur les archives de la période coloniale en Afrique du Nord réalisée bibliographique de l'IRMC ; de la bibliographie en ligne de ELECTRONIC JOURNAL OF AFRICANA BIBLIOGRAPHY. Vol. 1 (Guides, Collections and Ancillary Materials to African Archival Resources) United States <http://sdr.lib.uiowa.edu/ejab/1/index.htm> ; et du Catalogue en ligne de la bibliothèque de la Fondation du Roi Abdul Aziz Al Saoud pour les Etudes Islamiques et les Sciences Humaines de Casablanca <http://www.fondation.org.ma> .

Les ouvrages ayant des cotes sont conservés par la bibliothèque de l'IRMC.

ALLAIN, Jean-Claude

L'Apport des archives étrangères à l'histoire du Maroc, in Les archives et l'écriture de l'histoire du Maroc [actes], Fez : Brant, Imprimerie Info, 2000, p. 10-16.

ALQUIER, P.

Archives départementales de Constantine. *Répertoire numérique de la série A (lois, décrets, arrêts)*, Constantine: Braham, 1927, 14 p.

ARCHIVES GÉNÉRALES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT TUNISIEN

Inventaire des documents d'archives turcs du Dar El-Bey (Tunis), Paris : Presses Universitaires de France, 1961, 131 p.

ARCHIVES MAROCAINES, 34 V.

Paris: 1904-36, réimprimé par Kraus Reprint, Nendeln, Liechtenstein, 1974. Vols. 1-24 issus de la Mission scientifique du Maroc ; v. 26-34 par la Direction des affaires indigènes et du service des renseignements (Section sociologique), Résidence générale de la République française au Maroc.

ARMÉE DE TERRE, SERVICE HISTORIQUE

Introduction à l'étude des archives de l'Algérie. Vincennes: Le Service, 1992, 225 p.

AYADI, Taoufik

Archives du gouvernement tunisien et histoire du mouvement national tunisien, in Sources et méthodes de l'histoire du mouvement national tunisien : 1920-1954 [actes], Tunis : Publications du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, 1985, p. 525-531.

BACQUE-GRAMMONT, Jean-Louis ; VATIN, Nicolas

Bibliothèques d'Istanbul conservant des manuscrits : notice pratique. Louvain : Peeters, 1982, pp. 99-109, Extr. de : "Travaux et recherches en Turquie : 1982" (Collection Turcica ; 2).
Cote : Br BAC

BADJADJA, Abdelkrim

Archives de la Wilaya de Constantine. *Inventaire analytique des archives privées-saisies en mai 1945*. Constantine : Direction des archives de la wilaya de Constantine, 1981, 32 p. (Publication de la Direction des Archives de la wilaya de Constantine, 3).

BARRUCAND, Marianne

Mashreq-Maghreb : archives photographiques du monde islamique, p. 169-178 (10 p.) Extr. de : MESA BULLETIN, n° 24, 1990.

Cote : Br BAR

BELAID, Habib

Sources françaises sur les Italiens de Tunisie, 1881-1945 : le fonds d'archives microfilmées de l'ISHMN, considérations préliminaires, in Les Italiens durant le Protectorat [actes], Tunis : Publication de l'Université de Tunis, 1999, p. 47-56.

BORGE, Jacques

Archives de l'Algérie, Paris : M. Trinckvel, 1995, 219 p.

BORGE, Jacques

Archives du Maroc, Paris : M. Trinckvel, 1995, 215 p.

BOURGIN, Georges

Inventaire du fonds de l'Algérie aux Archives nationales (Fp 80 suite) Extr. de la Revue africaine (nos 335-336, 338-339-2e et 3e trimestres 1928-

1er 2e trimestres 1929)", 1 p.
Alger : Impri. J. Carbonel, 1932.

CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE NANTES (FRANCE)

Papiers du Consulat de France à Alger: inventaire analytique des volumes de correspondance du Consulat de France à Alger; 1585-1798. Paris : Impr. nationale, 1988. 223 p.

CHANSON-JABEUR, Chantal

Les Archives des compagnies coloniales de transport urbain à Alger, 1875-1921, in Les Transports en Afrique : XIXe-XXe siècle : actes, Paris : L'Harmattan, 1992, p. 319-326.

COMITÉ D'ÉTUDES BERBÈRES DE RABAT

Les Archives berbères, Rabat : Editions-Diffusions Al-Kalam, 1987.

CORTA, Dominique de

Les Archives cinématographiques et photographiques des armées sur la guerre d'Algérie, in Questions d'Orient : frontières et minorités des Balkans au Caucase, Paris : La Découverte, 1993, p. 125-129.

DE MENDITTE, Arnaud ; NICOT, Jean

Répertoire des archives du Maroc : série 3H (1877-1960). Vincennes : Ministère de la défense, Etat-major de l'armée de terre, Service historique, 1982.

DEVOULX, Albert

Les archives du Consulat général de France à Alger : recueil de documents inédits concernant soit les relations politiques de la France soit les rapports commerciaux de Marseille avec l'ancienne régence d'Alger, Alger: Bastide, 1865, 152 p.

DOUGUI, Noureddine

Les Archives de l'histoire économique coloniale : le cas des sources de la compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa, in Sources et méthodes de l'histoire du mouvement national tunisien : 1920-1954 [actes], Tunis : Publications du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, 1985, p. 535-549.

EPALZA, Mikel de

Quelques archives espagnoles concernant l'histoire du Maghreb : 18e-19e siècle, notes sur le vocabulaires [sic] généralement employé par les historiens actuels du Maghreb, Vol. 2, in Histoire du Maghreb et de sa civilisation [actes], Tunis : Publications de l'Université tunisienne, 1979, p. 331-341.

EVEN, Pascal

Papiers du Consulat de France à Alger: inventaire analytique des volumes de correspondance du Consulat de France à Alger, Paris : Impr. Nationale, 1988- "Ministère des affaires étrangères, Centre des archives diplomatiques de Nantes." Contents : pt. 1. 1585-1798, 223 p.

ESQUER, Gabriel

Les archives algériennes et les sources de l'histoire de la conquête, Alger : Type. A. Jourdan, 1912, 63 p. "Extrait des Annales universitaires de l'Algérie, septembre 1912."

ESQUIER, G. ; DERMENGHE, E.

Archives du Gouvernement général de l'Algérie. *Série H (affaires musulmanes et sahariennes) : répertoire*, Alger : Impr. E. Imbert, 1953, 174 p.

ESQUIER, G. ; DERMENGHE, E.

Archives et Bibliothèque du Gouvernement général. Archives du Gouvernement général de l'Algérie. *Série E et EE (correspondance politique générale) inventaire sommaire*, Alger : V. Heintz, 1949, 221 p.

FAKHFAKH, Moncef

Sommaire des registres administratifs et fiscaux aux Archives nationales tunisiennes, Tunis : Archives nationales tunisiennes, 1990. 526 p.

FAYED, Mostapha

Les Archives portugaises : une source de l'histoire du Maroc, in : Revue de la Science de l'Information, 1996-02, n° 3, pp. 37-48.
Cote : 070.1 (05) RSI (64)

GRANDINIER, G. ; JOUCLA, E.

Bibliographie générale des colonies françaises. Imprimerie nouvelle ; Société d'éditions géographiques maritimes et coloniales, 1937.

JAUFRET, Jean-Charles

Archives militaires et guerre d'Algérie, in Marseille et le choc des décolonisations, les rapatriements 1954-1964 [actes], Aix-en-Provence : Edisud, 1996, p. 171-177.

JACQUETON, Gilbert

Les Archives espagnoles du gouvernement général de l'Algérie : Histoire du fonds et inventaire, Alger : s.n., 1894, 136 p.

MAROC, PROTECTORAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bibliothèque générale et archives du protectorat : historique 1912-1930, Paris : [s.n.], 23 p.

MAYNADES, Michel

Bibliographie algérienne : répertoire des sources documentaires relatives à l'Algérie, Alger : office des publications universitaires, 1989, 337 p.
Cote : 016:002 (65) MAY

MECHRI-BENDANA, Kmar ; BELAID, Habib

Les Archives microfilmées du protectorat : origine, état du fonds, perspectives, in : les Cahiers de Tunisie, 1988-01/06, vol. 36, n° 143-144, pp. 33-42.
Cote : 93 (05) CAH

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, ARCHIVES DIPLOMATIQUES

Archives diplomatiques (France). *Guerre 1939-1945 : Alger CFLN-GPRF, 1943-1944*, Paris : S.I.M., Service International de Microfilms, 1983.

MONTRAN, Robert

Inventaire des documents d'archives turcs du Dar El-Bey : Tunis, Paris : Presses universitaires de France, 1961, 131 p.

NICOT, Jean ; DURU, Jeannine

Inventaire des archives de la Tunisie : sous-série 2 H, 1881-1960. Vincennes : Ministère de la défense, Etat-major de l'Armée de terre, Service historique; Pussay : Diffusé par la librairie de l'Armée, 1985, 139 p.

PITMAN, Paul M.

Petit guide du lecteur des archives du Quai

d'Orsay, Paris : Association des amis des Archives diplomatiques, 1993, p. 97 : gloss., plan, couv. ill. en coul. ; 21 cm.
Cote : Br PIT

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE, SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN (CNDES)

Markaz al-Watani lil-Wathaiq al-Iqtisadi wa-al-Ijtimai. *Répertoire national des archives, bibliothèques et organismes de documentation*. Alger : CNDES, 1977, 585 p.

RIVET, Daniel

Archives coloniales et écritures de l'histoire du protectorat, Rabat : Publications de l'Université Mohamed V, 1989, p. 25-33.

SEMINAIRE NATIONAL (1996 : ALGER)

Le Traitement scientifique des archives : pratiques algériennes des instruments de recherches : actes / du séminaire national [tenu à] Alger, les 8 et 9 décembre 1996, Alger : Publications des Archives nationales d'Algérie, 1997, 168 p.

SOURCES DE L'HISTOIRE DU PROCHE-ORIENT ET DE L'AFRIQUE DU NORD DANS LES ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES

München ; New-York ; Paris : K.G. Saur, 1996. 3 vol. : vol. 1, *Archives nationales* ; vol. 2, *Archives municipales, départementales et des ministères* ; vol. 3, *autres archives*.

TEMIMI, Abdeljelil

Sommaire des registres arabes et turcs d'Alger, Tunis : Revue d'histoire maghrébine, 1979, 115 p.
Publications de la Revue d'histoire maghrébine.

TEMIMI, Abdeljelil

Recherches et documents d'Histoire Maghrébine, Tunis : 2ème édition (en français), 1979, 208 p.

TEMIMI, Abdeljelil

Recherches et documents d'Histoire Maghrébine, l'Algérie, la Tunisie et la Tripolitaine (1816-1871), Zaghwan : 2ème édition (en arabe), 1985, 256 p.

YAKHLEF, Mohamed

Les Archives du protectorat de la municipalité de Fez : 1912-1956, in Les documents de la période coloniale (premier recensement), Rabat : Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, 1996, p. 171-192.